

Memento de l’HDR

ED 520

l’école doctorale

L’École doctorale des Humanités (ED 520) est l’une des dix Écoles doctorales de l’Université de Strasbourg. Elle fédère les unités de recherche en lettres, sciences du langage, langues, arts et philosophie et réunit l’ensemble des doctorants affiliés à ces unités de recherche.

- Elle a en charge l’organisation de la formation des doctorants et la préparation à leur activité professionnelle à l’issue de la formation. Sa mission auprès des doctorants est quadruple :
- admission : examen et validation des dossiers d’inscription
 - suivi administratif : elle suit les dossiers de réinscription tout au long du doctorat
 - soutien pédagogique : en complément aux formations dispensées par le Collège Doctoral www.unistra.fr/index.php?id=1733, elle offre un large éventail de formations transdisciplinaires, organise des journées doctorales, soutient les manifestations scientifiques transdisciplinaires portées par les doctorants
 - soutien financier : avec les unités de recherche, elle subventionne les déplacements des doctorants à des manifestations scientifiques (colloques, journées d’étude) et l’impression de la thèse (150 €/thèse).

L’ED est administrée par une directrice, une directrice adjointe, un bureau et un conseil où siègent notamment des représentants des unités de recherche et des représentants des doctorants (leur nom et leur photo figurent sur le site de l’ED).

la formation doctorale

Le doctorat est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Il conduit à la production de connaissances nouvelles (cf. arrêté du 25 mai 2016, art 1^{er}). Il est sanctionné par la délivrance du diplôme national de doctorat et confère à son titulaire le titre de docteur.

- La formation doctorale comprend :
- un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant, suivi par un ou des encadrant(s), dans le cadre d’une unité de recherche (ou plusieurs en cas de co-tutelle ou de co-direction)
 - des formations complémentaires (disciplinaires et transversales) assurées par le Collège Doctoral, l’École doctorale, l’unité de recherche de rattachement, ainsi que par d’autres organismes du site strasbourgeois et, plus généralement, par tout organisme français ou étranger à même de dispenser des formations susceptibles de renforcer les savoirs et savoir-faire du doctorant.

La durée réglementaire du parcours doctoral est de 3 ans (en équivalent temps plein consacré à la recherche). Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être **au plus** de six ans, cf. art. 14 de l’arrêté du 25 mai 2016.

Nb | Une formation à l’encadrement doctoral est proposée aux jeunes HDR (les moins jeunes sont acceptés)
[unistra.fr](#) rubrique **recherche > formation des encadrants**

documents importants

accessible via le site web de l’ED

- Arrêté du 25 mai 2016 (texte qui définit le cadre juridique dans lequel s’inscrit le parcours doctoral et les attendus règlementaires y afférant)
- Charte des thèses
- Convention Individuelle de formation doctorale
- Charte de déontologie
- Comité de suivi de thèse

dates importantes

Janvier	Classement des candidatures à un prix de thèse
Avril	Journée des doctorants
Mai	Présélection des candidatures à un Contrat de Recherche Doctoral de l’établissement (niveau UR)
Mi-juin	Auditions des candidats sélectionnés par les unités de recherche en vue de l’obtention d’un contrat de recherche doctoral
Juin • Session de printemps	Examen des demandes d’admission dérogatoires et des réinscriptions dérogatoires (D4 à D6) Examen des dossiers d’admission en 1 ^{re} année
Fin juin	Cérémonie des prix de thèse et des diplômés
Mi-octobre • Session d’automne	Examen des demandes d’admission dérogatoires et des réinscriptions dérogatoires (D4 à D6) Examen des dossiers d’admission en 1 ^{re} année
Décembre	Demande de financements doctoraux régionaux.

contacts

<i>Directrice</i> Catherine Schnedecker cschnede@unistra.fr	<i>Secrétariat</i> Blanche Facchini bureau 126 03 68 85 17 83 bfacchini@unistra.fr
<i>Directrice adjointe</i> Grazia Giacco giacco@unistra.fr	Collège Doctoral Européen 46 bd de la Victoire 67000 Strasbourg

ed.humanites.unistra.fr

 École **doctorale des humanités** | ED520

Université de Strasbourg

première année de doctorat

Nb | Le taux d’encadrement doctoral est plafonné à 8 doctorants/HDR
ed.humanites.unistra.fr/doctorat/ladmission-en-doctorat-d1

Condition d’admission
Titulaire d’un master français
Minimum 14/20 au mémoire de master
Titulaire d’un master étranger
Demande d’admission dérogatoire
Dépôt d'un dossier validé par l'encadrant à l'ED. Celui-ci est transmis à la direction de l'unité de recherche pour examen. Une fois validé, il est transmis à l'ED qui vérifie sa conformité et valide, le cas échéant, l'inscription

Complètement des différents formulaires administratifs disponibles sur le site de l'ED 520 et transmission des documents au secrétariat de l'école doctorale signés par l'encadrant et le responsable de l'Unité de Recherche (la date de remise du dossier est indiquée sur le site de l'ED 520)

Rendez-vous (importants)
→ La Journée d’Accueil des Doctorants de première année (généralement fin novembre, après la clôture des inscriptions)
→ L’Assemblée Générale des HDR (le jour de l’accueil des D1 fin d’après-midi)
→ La Journée des Doctorants (généralement au printemps, mars-avril)

Formations
→ Calendrier des formations de l’ED 520
→ Calendrier des formations du Collège Doctoral www.unistra.fr/index.php?id=17333
→ Calendrier des formations de l’Urfist (Unité Régionale de Formation à l’Information Scientifique et Technique) urfist.unistra.fr
→ Calendrier des formations de l’IDIP idip.unistra.fr/pedagogie-de-lesr/cycles-de-formation
→ Calendrier des formations du Jardin des Sciences
→ Calendrier des formations de la BNU
→ Calendrier des formations de la BNF

Nb | Accueil du secrétariat de l’ED 520 : tlj ouvrés, 8h30-12h et 13h-16h30 (sauf le mercredi) | Permanence de la directrice de l’ED 520 (à vérifier sur le site de l’ED)

réinscription en doctorat

Nb | La date-butoir pour les réinscriptions est le 30 septembre

pour la réinscription en 2 ^e année
Démarche scientifique
Etat d’avancement du travail (cf. modèle sur le site de l'ED)
Démarche administrative : la réinscription en doctorat se fait en deux étapes
1. une demande de réinscription en ligne (voir la date sur le site de l'ED 520) preinscription-these.unistra.fr/pit/inscriptionthese
2. une inscription administrative (voir la date sur le site de l'ED 520) wo.u-strasbg.fr/apogee/iareins.html

Nb | L’établissement d’une co-tutelle de thèse est encore possible au cours de cette année

pour la réinscription en 3 ^e année
Mise en place du Comité de Suivi de Thèse (CST) (entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mai)
La réinscription en 3 ^e année et au-delà est conditionnée par les avis de CST, de l'encadrant et de l'ED cf. ed.humanites.unistra.fr/doctorat/le-comite-de-suivi-de-these-cst

Le CST transmet à l'ED un rapport signé par l'encadrant et le responsable de l'unité de recherche

Nb | Le rapport du CST conditionne la réinscription dans l’année qui suit

le comité de suivi de thèse

À quoi sert-il ?
Conformément à l’article 13 de l’arrêté du 25 mai 2016, le CST veille au bon déroulement du cursus doctoral. Il évalue, par l’examen d’un certain nombre de documents et par un entretien avec le doctorant, les conditions dans lesquelles se réalise le parcours doctoral, la cohérence du plan de formations et les avancées de la recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l’entretien au encadrant de thèse et à l’ED.

Qui siège dans le CST ?
A minima deux docteurs dont un HDR (y compris émérite) et dont un est extérieur à l’unité de recherche, ainsi que le cas échéant, un expert ou un professionnel reconnu pour ses compétences, nécessairement extérieurs à la direction de la thèse, choisis conjointement par l’encadrant et le doctorant.

Nb | Ce comité ne préfigure pas obligatoirement de la composition du jury de thèse

Quand se réunit le CST ?
Entre les mois de janvier et mai de la 2ième année de doctorat et une fois par an jusqu’à l’année de la soutenance.

Comment se déroule le travail du CST ?
8 semaines avant la rencontre avec le CST | En concertation avec l’encadrant, le doctorant fait une proposition de composition du comité de suivi à la direction de l’unité de recherche puis à celle de l’école doctorale, avant les réunions. Le doctorant contacte les membres de son CST pour solliciter leur accord et organise la rencontre (réservation d’une salle pour l’entretien (mise en place de systèmes de visio-conférences, le cas échéant, etc.).

Le doctorant décide avec son CST des modalités de présentation de son travail :
→ document écrit (auquel cas ce document est envoyé au CST au moins 4 semaines avant la rencontre)
→ ou présentation orale

Dans les deux cas, il fournit au moins :
→ le rappel du titre et de la problématique et des hypothèses de travail
→ la présentation du corpus de travail (en l’état)
→ l’état d’avancement dans le chronogramme/calendrier prévisionnel
→ la liste des formations suivies

Le jour J | Suite à la présentation (en présence de l’encadrant), il a un entretien SEUL avec son CST et signe le rapport qui conditionne sa réinscription.

soutenance de la thèse

J-2 mois | L’encadrant adresse au Département de la Formation doctorale la proposition de deux rapporteurs et du jury sur le formulaire prévu à cet effet (voir le site de l’ED 520).

Nb | Le jury se compose entre 4 à 8 membres (dont la moitié doivent être des professeurs et assimilés dans le respect de la parité hommes-femmes autant que possible) pour moitié des personnalités françaises ou étrangères extérieures à l’ED et à l’Université de Strasbourg

J-2 semaines | Les rapporteurs adressent leurs rapports, accompagnés du formulaire qui leur a été envoyé, au Département de la formation doctorale. C’est au vu des rapports que l’autorisation de soutenance pourra (ou non) être donnée par le président de l’Unistra sur avis de la directrice de l’École doctorale.